



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
29/03/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0052

1. Intitulé du projet

Prolongement par création d'un chemin de desserte en forêt sur le territoire communal de Montgé en Goële / Cuisy / Saint Soupplets

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Agence des Espaces Verts de la région IDF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mathieu FRIMAT, chef du Service Aménagement et
Gestion

RCS / SIRET

2 8 7 | 5 0 0 | 0 5 2 | 0 0 0 7 4

Forme juridique

EPA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Route forestière d'une longueur de 890 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Prolongement d'une voirie forestière existante par une voie de même gabarit (chaussée 3.5m), sur 480m en création et 410m en réfection.
la création de la voirie se fera par :

- Abattage et dessouchage de l'emprise sur une largeur de 10m;
- Création de fossés, terrassement du fond de forme de la chaussée et des accotements;
- Constitution de la chaussée du chemin par apport de matériaux, graves.

4.2 Objectifs du projet

La création de ce chemin forestier de 890 mètres de longueur, est le prolongement de ceux créés en 2013 et 2014, il doit permettre de constituer l'axe de desserte de la forêt de Montgé (757 ha).

Ce chemin sera accessible aux promeneurs et aux engins forestiers.

La création de ce chemin (continuité) est un préalable nécessaire à l'entretien de la forêt.

La création de la route participera au maintien en bon état sanitaire des peuplements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 3 mois et se répartissent en deux phases:

Phase 1 (1.5 mois): Abattage et débardage des bois sur l'emprise.

Phase 2 (1.5 mois): Travaux de voirie: dessouchage, terrassement, création de la chaussée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle voirie forestière sera utilisée au gré des exploitations réalisées, moins de 10 passages/jour d'engins de travaux et camions, et pour l'entretien, moins de 10 passages/jour de véhicules appartenant au gestionnaire de la forêt ou à ses prestataires.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative.

Le projet s'inscrit en totalité dans un périmètre bénéficiant du régime forestier. Les arbres à abattre ont été martelés par les techniciens de l'Office National des Forêts.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- longueur	890 m
- largeur d'emprise	10 m
- largeur de chaussée	3.5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Montgé en Goële
Canton du
"Moulin de Cuisy"

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____

Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 2 ° 45 ' 50 " 30 Lat. 49 ° 01 ' 39 " 21

Point d'arrivée :

Long. 2 ° 46 ' 26 " 93 Lat. 49 ° 01 ' 37 " 25

Communes traversées :

Montgé en Goële / Cuisy / Saint-Soupplets

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel : forêt et bois

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Montgé en Goële: POS de 1999, (PLU, en cours d'élaboration)/ Espace boisé classé (EBC).
Commune de Cuisy : POS 2001 (PLU en cours d'élaboration), Espace boisé classé (EBC).
Commune de Saint Souplet:PLU 2010, Espace Boisé Classé (EBC).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEF de type I Forêt de Montgé Identifiant 110001194
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Aucune ressource naturelle du sol ou sous sol ne sera utilisée. Le terrassement se fera en déblais remblais, apport de matériaux constituant la chaussée 1300 m3
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Compte tenu de la présence à proximité dans la forêt de plantes patrimoniales (Luzule des bois, Maïentème à 2 feuilles et Osmonde royale) la totalité de l'emprise a été parcourue. Cela a permis de confirmer l'absence de ces plantes dans l'emprise du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant la phase du chantier uniquement : Bruit de tronçonneuses et d'engins de travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet rend possible la mise en œuvre d'une sylviculture active de la forêt de Montgé, dans le cadre du régime forestier. Il améliore notablement les possibilités de promenades pour le public.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le classement en ZNIEFF de type 1 mentionne 3 espèces déterminantes :
La luzule des bois, l'Osmonde royale et la maïenthème à 2 feuilles pour lesquelles il a été vérifié qu'elles étaient absentes de l'emprise.
Le projet n'impacte pas d'habitats ou d'espèces patrimoniaux.
Il est un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt de Montgé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Avant projet, c'est le trace n°1 qui a été retenu.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le

23/3/2016

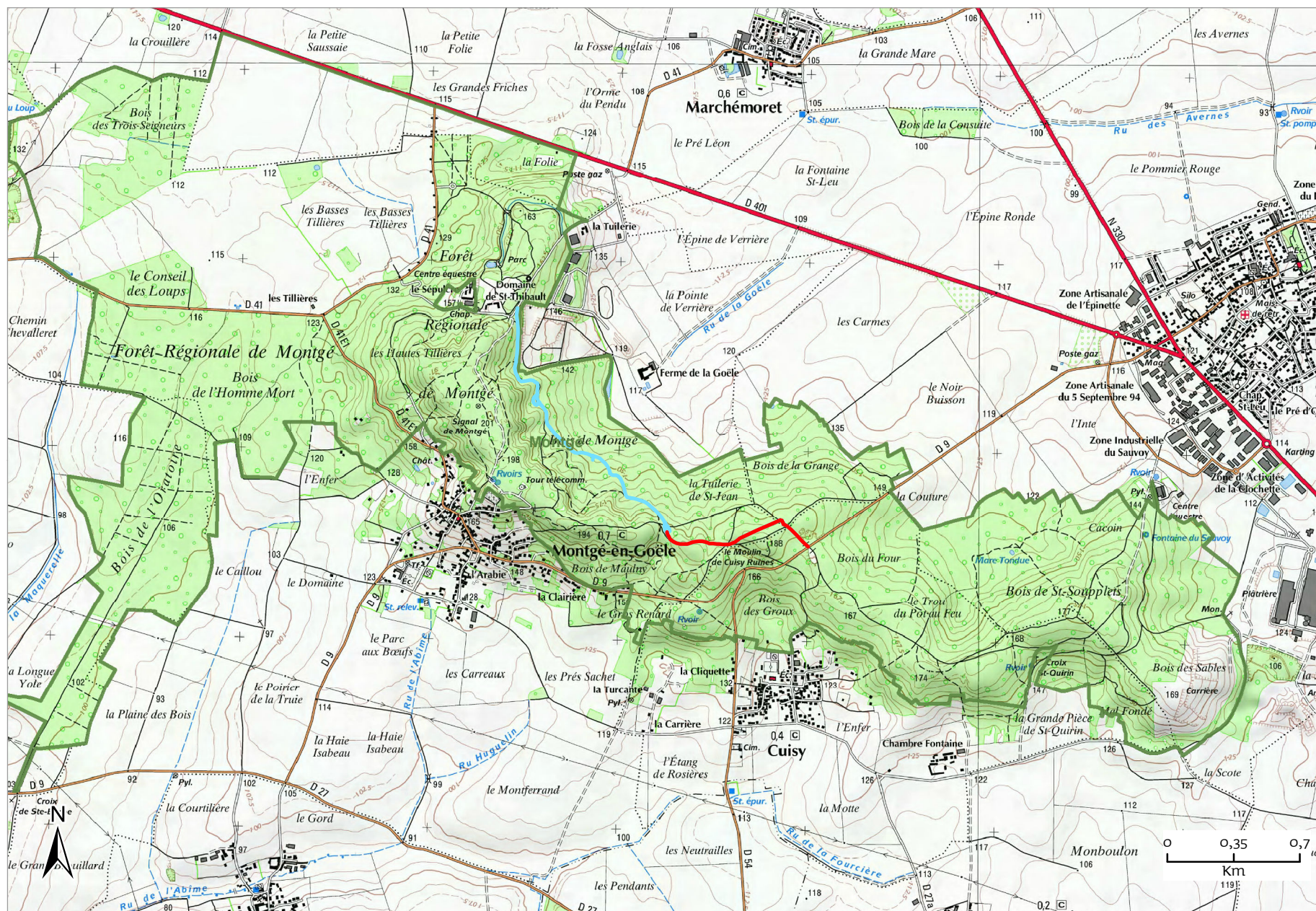
Pour la Présidente du conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts de la Région Île de France
et par délégation
Le Responsable du Service Aménagement et Gestion

Signature

Mathieu FRIMAT

FORET REGIONALE DE MONTGE

Plan de situation au 1/25000ème du projet
(Annexe 2 faisant aussi office d'annexe 4)



Légende

- Travaux
proposés à la
création en
2016
- Travaux
réalisés en
2013 et 2014
- Périmètres
régionaux
d'intervention
foncière

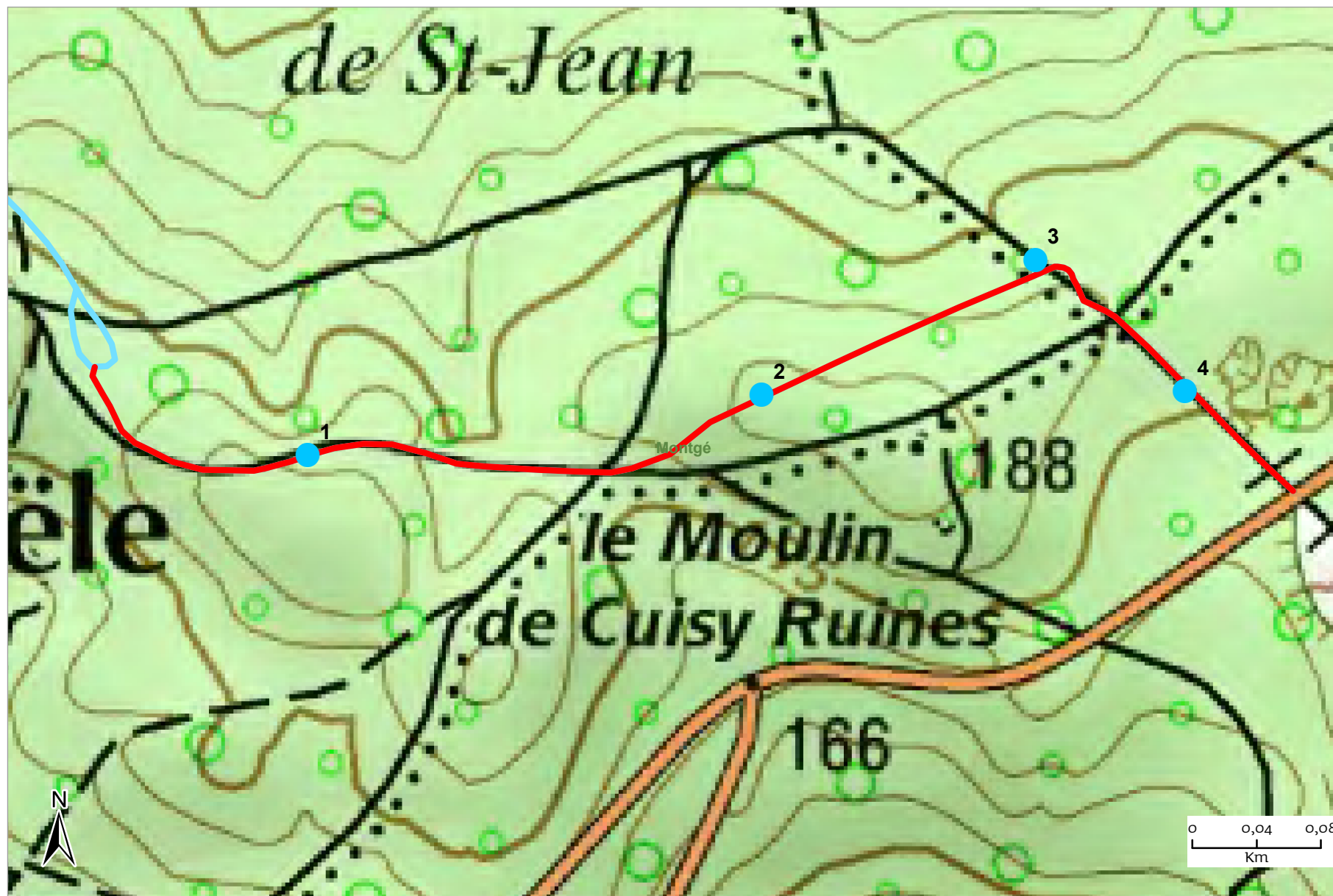
Agence
des
Espaces
Verts

île de France

Forêt régionale de Montgé

Localisation des prises de vues permettant de situer le projet dans son environnement proche

Annexe 3 A



Légende

- localisation des photos
- Travaux
proposés à la
création en
2016
- Travaux
réalisés en
2013 et 2014
- Périmètres
régionaux
d'intervention
foncière

Agence
des Espaces
Verts

île de France

FORET REGIONALE DE MONTGE

ANNEXE 3A : Photos permettant de situer le projet dans son environnement proche



Photo 1 : Vue sur la partie nord du projet qui emprunte un cheminement existant



Photo 2 : Vue sur la partie centrale du projet qui emprunte un cheminement en création complète

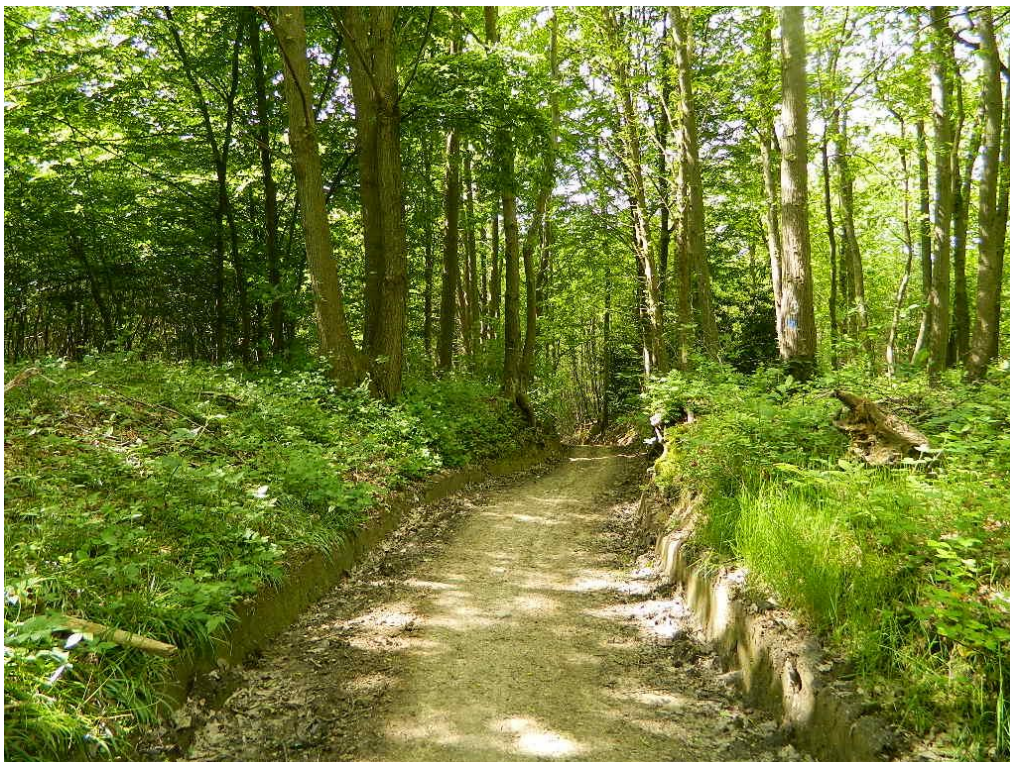


Photo 3 : Le projet traversera le chemin creux a cet endroit.



Photo 4 : Le dernier tronçon existant permettra au réseau forestier de déboucher sur une route publique.

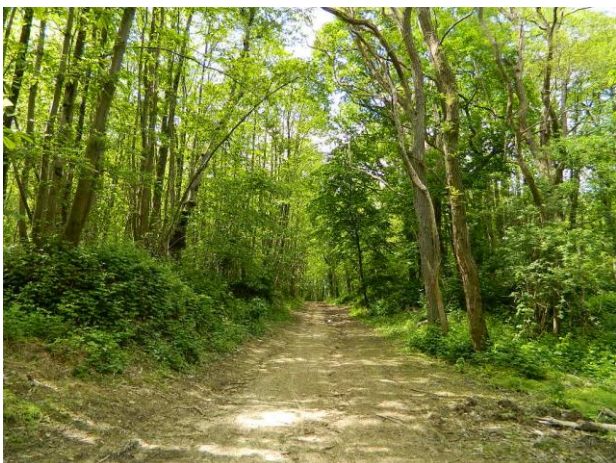
Solution n°2 :



Dans cette proposition, le tracé emprunte le chemin de grande randonnée existant (trait vert, emprise à élargir sur 410ml), puis il se poursuit sur ce même chemin (trait bleu qui n'est pas propriété régionale sur 304ml) jusque la place de dépôt (rond vert à aménager).

Pour finir, le chemin parcourt 150ml sur une propriété non régionale pour faire la jonction avec le domaine public.(trait noir sur la carte)

L'entrée / sortie, reste à aménager pour permettre un accès aisé des poids-lourds.
(Parallélogramme jaune sur la carte)



Le chemin est dans cet état tout le long du cheminement. (l'emprise reste à élargir)

Quelques photos pour visionner le tout :



Chemin existant en partie nord, toute l'emprise est sur une propriété régionale



Partie de cheminement à créer en limite de la parcelle riveraine (knauf) (abattage de l'emprise à réaliser).



Sortie de la partie en création sur un chemin creux, la place de dépôt se situera sur la droite (le chemin creux est à franchir)



Future place de retournement